

# DISPOSITIF PASSERELLE BILAN

2019





#### INTRODUCTION

Depuis le début d'année 2018, le dispositif Hébergement d'Urgence de Droit Commun (HUDC) disposant de 46 places à Aide Accueil et 58 à l'Abri de la Providence s'est transformé pour devenir le dispositif Passerelle. Les publics accueillis, l'articulation entre les partenaires et l'objectif même du dispositif sont différents de l'ancien dispositif HUDC. Nous disposons maintenant de deux années de recul sur le nouveau dispositif et ce bilan s'inscrit dans la continuité du premier réalisé l'an dernier. Il est important de souligner que le bilan que nous allons vous présenter ci-dessous est uniquement centré sur les personnes entrées sur le dispositif Passerelle depuis 2018 (les personnes entrées avant 2018 dans le cadre de l'HUDC ne sont pas prises en compte dans ce bilan).

Après vous avoir présenté dans cette introduction le fonctionnement et l'objectif du dispositif Passerelle, les éléments relatifs à la transition entre l'HUDC et Passerelle ainsi que le parc de logement du dispositif, nous présenterons dans un première partie des éléments relatifs au Public hébergé sur le dispositif Passerelle en 2019 (caractéristique du public, présentation de situations de ménages entrées sur le dispositif) et nous nous centrerons sur les parcours dans une seconde partie (durée de séjour, type de sortie, blocages dans le dispositif, plus-value en matière de travail social du dispositif).

#### Présentation du dispositif Passerelle

Ce dispositif, qui répond à L'article L.345-2-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, permet d'offrir une solution temporaire d'accueil (2 fois 3 mois) à des ménages en situation de grande précarité sociale qui sont en attente d'entrer soit dans un dispositif d'insertion adapté à leur situation et leurs besoins (sur une liste d'attente SIAO), soit en logement autonome. Il vise ainsi à limiter les risques d'errance et les risques de précarisation faute d'un accès rapide à un hébergement.

Chaque acteur de la Veille Sociale et chaque référent social a donc la possibilité d'interpeller le SIAO 49 (volet urgence et insertion) afin de signaler un ménage en situation de grande précarité.

Pour s'inscrire dans le dispositif la présence d'un référent social accompagnant la personne dans ses démarches est nécessaire. Celui-ci doit continuer à être mobilisé autant que de besoin, en lien avec le professionnel de chaque association intervenant sur ce dispositif afin de favoriser la sortie des ménages vers les dispositifs adaptés ou vers le logement autonome.

Pour rappel, le public concerné est le suivant :

- personnes seules, couples avec ou sans enfant(s), familles monoparentales.
- les personnes sans domicile ou en hébergement très précaire,
- en situation de précarité sociale et dans une situation administrative qui leur permet de rester en France (droit au séjour établi pour un an ou plus)
- les femmes victimes de violences.

L'absence de ressources financières ne constituant pas un critère d'exclusion du dispositif.

La gestion du dispositif « Passerelle » repose donc sur une coopération étroite entre les deux associations gestionnaires et le SIAO 49.

#### Transition entre l'HUDC et Passerelle

A fin 2017, 51 personnes étaient présentes sur l'HUDC de l'Abri de la Providence et 40 sur celui d'Aide Accueil. Ces personnes étaient entrées dans le cadre des anciens critères du dispositif HUDC et étaient pour beaucoup, présentes depuis plus d'un an et dans des situations administratives complexes. A fin 2018, les personnes entrées dans le cadre de l'ancien dispositif HUDC était encore 54 (21 sur Aide Accueil et 33 sur l'Abri de la Providence). Il est donc important de rappeler qu'à la fin de l'année 2018, le dispositif Passerelle ne disposait que de 50 places effectives.

Répartition des personnes présentes sur Passerelle au 31 décembre 2019 selon la date d'entrée et la structure

	Entrée 20		Entrée après 2018		
Aide Accueil	10 23 %		33	77 %	
Abri de la Providence	15 <i>29 %</i>		37	71 %	
TOTAL	25	26 %	70	74 %	

Source: Tableau de suivi SIAO 49

Au 31 décembre 2019, le nombre de personnes entrées sur le dispositif Passerelle des deux structures avant le 01 janvier 2018 (dans le cadre de l'ancien dispositif HUDC) n'est plus que de 25. Cela signifie que 29 personnes (9 ménages) entrées avant 2018, sont sorties au cours de l'année 2019. Ainsi, pour commencer l'année 2020, sur une capacité théorique de 104 places, le dispositif Passerelle dispose de 79 places contre seulement 50 au 31 décembre 2018.

#### Le parc de logement du dispositif Passerelle

Le Parc d'Aide Accueil est composé de 15 logements :

- 3 T1
- 2 T2
- 6 T3
- 5 T4

Le Parc de l'Abri de la Providence est composé de 9 logements :

- 3 T4
- 6 T5

L'ensemble des logements des deux structures sont en cohabitation (hormis le Studio et le T1 d'Aide Accueil). Cependant, des familles assez nombreuses peuvent occuper un logement entier.

## LE TAUX D'OCCUPATION DU DISPOSITIF PASSERELLE DEPUIS 2018

Capacité financée et places occupées sur le dispositif Passerelle depuis le 01-01-2018



Source: Tableau de suivi SIAO 49

On note au premier semestre 2018, une sous-occupation du dispositif (entre 88 et 98 places occupées chaque semaine pour 104 places financées). Celle-ci découle essentiellement de la nécessité pour Aide Accueil d'adapter son parc pour répondre à la demande de l'Etat d'accueillir des personnes isolées sur le dispositif Passerelle.

A partir de fin juillet 2018 et jusqu'à fin février 2019, le taux d'occupation est proche de 100 % et même légèrement supérieur à la capacité financée certaines semaines (pic à 106 personnes la semaine du 28 janvier au 03 février 2019). On note, néanmoins, des chutes d'occupation certaines semaines (fin aout/début septembre, novembre 2018). Celles-ci sont conjoncturelles et correspondent à des périodes de battement entre des sorties et des futurs entrées.

A partir de fin février 2019, le taux d'occupation chute de manière importante et quasi-continue jusqu'à mi-juin (80 personnes présentes la semaine du 10 au 16 juin 2019). Cette baisse continue de mars à mi-juin correspond à la demande de l'Etat de bloquer des places sur le dispositif Passerelle dans le cadre de futures évacuations de squat. L'objectif étant de permettre une entrée rapide sur Passerelle pour des personnes sortantes de squat. Ainsi de février à juin, une sortie du dispositif

Passerelle n'entrainait pas nécessairement une entrée pour un nouveau ménage (notamment pour Passerelle Abri de la Providence).

A partir de fin juin 2019, le taux d'occupation remonte mais reste légèrement inférieur à la capacité financé du dispositif jusqu'à fin octobre 2019 (entre 92 et 100 places occupées chaque semaine).

De novembre 2019 jusqu'à la fin de l'année 2019, le taux d'occupation est à nouveau proche ou légèrement supérieur à 100 %.

# LES PERSONNES ACCUEILLIES SUR LE DISPOSITIF EN 2019

## A /Caractéristiques du public accueilli sur le dispositif Passerelle en 2019

1/ La Composition familiale

En 2019, 36 ménages sont entrés sur le dispositif Passerelle soit 78 personnes (contre 39 ménages et 76 personnes en 2018)

### Répartition des ménages et des personnes entrés sur Passerelle en 2019 selon la structure

	En ménage	En personne
Aide Accueil	23	37
Abri de la Providence	13	41
TOTAL	36	78

Source : Tableau de suivi SIAO 49

Sur les 36 ménages intégrés, 23 sont entrés à Aide Accueil (29 en 2018) et 13 à l'Abri de la Providence (10 en 2018). On peut noter, comme en 2018 une différence importante dans le nombre de personnes moyen par ménage: 1,6 personne par ménage pour Aide Accueil (1,6 également en 2018) contre 3,2 personnes par ménage pour l'Abri de la Providence (3 en 2018). Pour les deux structures réunies la moyenne est de 2,2 personnes par ménage (1,9 en 2018).

## Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2019 selon la composition familiale et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		TOTAL	
Couple sans enfant	1	8 %	-	-	1	3 %
Couple avec enfant-s	3	23 %	2	9 %	5	14 %
Femme seule avec enfant-s	7	54 %	3	13 %	10	28 %
Femme seule	2	15 %	6	26 %	8	22 %
Homme seul	-	-	12	52 %	12	33 %

Source: Tableau de suivi SIAO 49

55 % des ménages entrés sur Passerelle en 2019 sont des personnes seules soit 20 personnes (22 personnes également en 2018 pour 57 %). On note également, comme en 2018, le poids important des ménages avec enfants (15 ménages soit 39 % des ménages).

Enfin, on observe, de manière encore plus marquée qu'en 2018, une différence importante dans les compositions accueillies entre les deux structures (78 % d'isolés pour Aide Accueil contre 77 % de familles avec enfant-s pour l'Abri de la Providence).

2/ Les âges

## Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2019 selon l'âge du chef de ménage et la structure

	Abri de la Providence		Aide A	Aide Accueil		Aide Accueil		TAL
18 à 24 ans		-	1	4 %	1	3 %		
25 à 34 ans	4	31 %	6	26 %	10	28 %		
35 à 44 ans	5	38 %	6	26%	11	31 %		
45 à 59 ans	3	23 %	7	30 %	10	28 %		
60 ans et plus	1	8 %	3	13 %	4	11 %		
TOTAL	13	100 %	23	100 %	36	100 %		

Source: Tableau de suivi SIAO 49

## Répartition des personnes entrées sur Passerelle en 2019 selon l'âge du chef de ménage et la structure

	Abri Provid		Aide Accueil		TOTAL	
Moins de 18 ans	21	51 %	7	19 %	28	36 %
18 à 24 ans	4	10 %	7	19 %	11	14 %
25 à 34 ans	5	12 %	7	19 %	12	15 %
35 à 44 ans	5	12 %	7	19 %	12	15 %
45 à 59 ans	4	10 %	6	16 %	10	13 %
60 ans et plus	2	5 %	3	8 %	5	6 %
TOTAL	41	100 %	37	100 %	78	100 %

Source: Tableau de suivi SIAO 49

L'âge des chefs de ménage se répartit essentiellement sur 3 tranches d'âge : les 25 à 34 ans, 35 à 44 ans et 45 à 59 ans. La concentration est plus importante sur les 35 à 44 ans sur l'Abri de la Providence et sur les 45 à 59 ans sur Aide Accueil.

On note la faible présence des jeunes de moins de 25 ans (seulement 1 ménage contre 5 en 2018).

Enfin, on peut souligner l'entrée sur le dispositif de chef de ménage de plus de 60 ans (11 % soit 4 ménages contre aucun en 2018).

Le nombre d'enfants mineurs en famille entré sur le dispositif s'élève à 27 soit 36% des personnes (comme en 2018), dont 8 enfants de moins de 3 ans. Par ailleurs, on peut souligner la présence de jeunes majeurs en famille (9 entre 18 et 22 ans).

#### 3/ Le Réfèrent Social

Comme en 2018, le SAAS et les MDS sont les deux principales structures référentes sociales des ménages entrées: 12 entrées, principalement sur Aide Accueil, pour le SAAS (8 en 2018) et 11, partagées entre les deux structures, pour les MDS (15 en 2018). On peut souligner les 4 entrées vers l'Abri de la Providence de ménages suivies par SOS Femmes. Le dispositif Passerelle peut être une solution d'hébergement pour les femmes victimes de violences.

Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2019 selon le référent social et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		TOTAL	
SAAS	2	15 %	10	43 %	12	33 %
MDS	6	46 %	5	22 %	11	31 %
SOS Femmes	4	31 %	-	-	4	11 %
Mission locale	-	-	1	4 %	1	3 %
Etablissement médico-social	-	-	3	13 %	3	8 %
Autres prescripteurs	-	-	2	9 %	2	6 %
Pas de référent social	-	-	2	9 %	2	6 %
CAF	1	8 %		-	1	3 %
TOTAL	13	100 %	23	100 %	36	100 %

Source: Tableau de suivi SIAO 49

4/ Demande SIAO et contingent préfectoral au moment de l'entrée dans l'hébergement

Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2019 selon l'orientation SIAO ou la priorisation logement au moment de l'entrée sur le dispositif et la structure

priorisation logement au moment de l'entrée sur le dispositif et la structure								
	Abri de la Providence		Aide Accueil		TOTAL			
Orientation logement autonome avec contingent	5	38 %	4	17%	9	25 %		
Orientation logement autonome sans contingent	2	15 %	1	4 %	3	8 %		
Sans orientation	1	8 %	1	4 %	2	6 %		
Dispositifs SIAO Insertion	5	38 %	17	74 %	22	61 %		
CHRS Insertion	1	8 %	6	26 %	7	19 %		
Résidence Sociale	1	8 %	4	17 %	5	14 %		
Pension de Famille	-	-	4	17 %	4	11 %		
Sous-Location	1	8 %	1	4 %	2	6 %		
CHRS Stabilisation	1	8 %	1	4 %	2	6 %		
Résidence Accueil	-	-	1	4 %	1	3 %		
ALT Réfugiés	1	8 %	-	-	1	3 %		
TOTAL	13	100 %	23	100 %	36	100 %		

Source: Tableau de suivi SIAO 49

Les personnes orientées sur un dispositif d'insertion et ayant une demande de logement social sont comptabilisées uniquement dans l'item « dispositifs SIAO Insertion ».

La majorité des ménages entrés sur le dispositif Passerelle avaient une orientation SIAO en cours au moment de la demande (61 % soit 22 ménages contre 64 % et 24 ménages en 2018) avec comme dispositifs principaux en matière d'orientation le CHRS Insertion (7 orientations), la Résidence Sociale (5 orientation), la Pension de Famille (4 orientations).

On note aussi la présence de personnes priorisées vers le logement via le contingent préfectoral (25 % soit 9 ménages contre 13 % et 5 ménages en 2018). Nous pouvons également noter l'entrée sur le dispositif de 3 ménages ayant une demande de logement social mais n'étant pas contingenté.

Les ménages sans orientation au moment de l'entrée (une orientation a pu être travaillée pendant l'hébergement au sein du dispositif) représentent 6 % des ménages entrées soit 2 ménages.

B / Présentation de deux ménages entrées sur le dispositif : repérage et coordination des acteurs impliqués dans le dispositif Passerelle

#### Rappel et suivi des deux situations intégrées en 2018

#### Situation 1:

La famille C. composée d'un couple (43 et 39 ans) et de deux enfants (6 et 4 ans) arrive en Métropole en juillet 2018.

- Fin d'hébergement chez des tiers
- Sollicitation du 115 à 72 reprises. Pris en charge pour 39 nuits sur la halte de nuit
- Dormiront dans les jardins publics pour 33 nuits.
- La famille sollicite la MDS quotidiennement Demande d'insertion auprès du SIAO 49 par l'AS.
- Le parcours HU de cette famille est repéré très rapidement par le SIAO 49
- Evaluation sociale complétée par le SIAO pour comprendre le parcours et les besoins de la famille : orientation ALT le 05/11/2018
- Connaissance par le référent « articulation urgence/insertion » du SIAO 49 des mouvements Passerelle à venir
- Mise en lien avec l'association
- La prise en charge en hébergement est validée.
- Dans l'attente de l'entrée une prise en charge hôtel a été validée
- Après trois semaines sur le dispositif hôtelier la famille intègre un hébergement sur le dispositif Passerelle le 04/12/2018

#### <u>Le parcours Passerelle</u>

- Hébergement qui se passe très bien
- Liens réguliers avec l'AS à l'origine de la demande SIAO (ouverture de droits, accompagnement vers l'emploi, scolarisation des enfants...)
- Le 03/07/2019 réorientation de la demande SIAO insertion vers de la sous-location
- La famille entre en sous-location le 26/08/2019 après 9 mois de prise en charge

#### Situation 2:

- Le 15/10/2018, le SIAO 49 est saisi par une conseillère de la Mission Locale de l'antenne de Corné pour un jeune couple (de 19 et 21 ans)
- Ce couple vit en toile de tente avec un chien dans la campagne, proche de Corné, dans des conditions sanitaires préoccupantes
- L'évaluation sociale complétée fait apparaître de multiples problématiques : Parcours ASE avec rupture - Hospitalisation en psychiatrie avec suivi CMP et traitement - AAH et RQTH - Ruptures familiales conflictuelles. Orientation ALT
- Ils ne font pas le 115 et ne sont donc pas repérés par les dispositifs de la Veille Sociale
- Le référent « articulation urgence/insertion » du SIAO 49 et la conseillère MLA se rendent sur leur « campement »
- Le référent « articulation urgence/insertion » et la référente Passerelle de l'association Aide Accueil reviennent sur le « campement » pour un entretien
- Le 05/11/2018 le couple intègre le dispositif Passerelle.

#### <u>Le parcours Passerelle</u>

- Le logement est parfaitement entretenu
- Ils sont à jours de la participation financière
- Le couple a un besoin important d'être en lien
- Une prise en charge médicale avec le CMP est organisée
- Liens familiaux retissés
- Le couple entre en sous-location le 29/07/2019 après 9 mois de prise en charge

## <u>Présentation de deux ménages entrés sur le dispositif : repérage et coordination des acteurs impliqués dans le dispositif Passerelle</u>

#### Situation 1:

#### M D. Sébastien, 47 ans:

- En errance depuis plus de 10 ans. A un chien
- Vit à la rue et/ou en caravane, squat
- Très bien connu de l'ensemble des acteurs de la Veille Sociale

- Critères de vulnérabilité repérés : santé physique/addiction/violence subie
- Plusieurs prises en charges hébergement et accompagnement (CHRS insertion, Bas Seuil) avec des retours à la rue
- Demande forte d'un hébergement
- Sa situation est régulièrement abordée en Commission des Acteurs de la Veille Sociale
- Une demande SIAO insertion est instruite le 24/04/2018 avec une orientation CHRS insertion
- La Commission des Acteurs de la Veille Sociale préconise le 11/04/2019 une entrée sur le dispositif Passerelle dès qu'une place est disponible et de travailler avec M D. le projet de la future Pension de Famille gérée par Anjou Insertion Habitat.

Dans ce cadre de ce projet de création de places en pension de famille il a été souhaité par les deux associations et le SIAO49 qu'un volume de places soit dédié à des personnes en situation de grande exclusion.

La situation de M D. Sébastien est évoquée lors d'une commission de peuplement en juillet 2019. La préconisation de la CVS est validée et M D. est **orienté vers la future pension de famille**.

M D. Sébastien intègre le dispositif Passerelle porté par Aide Accueil le 31/07/2019. A ce jour M D. est toujours présent sur le dispositif.

#### Situation 2:

La famille T. composée d'un couple (36 et 31 ans) et 3 enfants (5, 3 et 1 an) :

- La Famille arrive en France décembre 2018
- M et les enfants sont de nationalité française, Mme a un visa
- Demande SIAO de la MDS. Une orientation sous-location est validée
- Fin d'hébergement chez un tiers
- La famille se retrouve à la rue et sollicite le 115 pour une prise en charge à la halte de nuit
- La famille retrouve un hébergement chez un autre tiers
- Fin d'hébergement chez ce tiers début février 2019
- Interpellation du SIAO49 par l'AS de la MDS
- Connaissance par le référent « articulation urgence/insertion » du SIAO 49 des mouvements Passerelle à venir
- Mise en lien avec l'association et proposition de la situation de la famille T.
- Une prise en charge hôtel est financée par l'ASE pour une semaine dans l'attente de l'entrée
- La famille intègre le dispositif Passerelle porté par l'Abri de la Providence le 08/02/2019

La famille T. quitte le dispositif Passerelle le 30/04/2019 pour entrer en sous-location.

#### LES PARCOURS AU SEIN DU DISPOSITIF

Pour rappel, ce bilan est centré uniquement sur les personnes entrées sur le dispositif Passerelle depuis 2018 (les personnes entrées avant 2018 dans le cadre de l'HUDC sont donc exclues de ce bilan). Ainsi on ne comptabilise pas les ménages sortis en 2019 qui sont entrées avant 2018.

Cependant à titre informatif, 9 ménages entrés sur l'Ex-HUDC (avant 2018) sont sortis en 2019 (6 ménages de l'Abri de la Providence et 3 d'Aide Accueil): 6 vers un logement du parc public, 2 retours dans la famille et 1 exclusion du dispositif.

On voit donc pour ces ménages que les sorties sont globalement positives (6 sorties vers un logement autonome).

#### A/ Les sorties du dispositif :

En 2019, 30 ménages (entrés sur le dispositif depuis 2018), soit 57 personnes, sont sortis du dispositif Passerelle (17 ménages en 2018)

#### 1 / Les types de sorties

## Répartition des ménages sortis de Passerelle en 2019 selon le type de sortie et la structure

	Abri Provid		Aide A	Accueil	то	TAL
Sortie vers un dispositif SIAO Insertion	4	44 %	12	57 %	16	53 %
Sortie vers une Résidence Accueil	1	-	1	5 %	1	6 %
Sortie vers une Résidence sociale	1	11 %	•	-	1	6 %
Sortie vers un CHRS Insertion	1	-	5	24 %	5	31 %
Sortie vers un ALT	1	-	1	5 %	1	6 %
Sortie vers un IML/Sous Location	3	33 %	5	24 %	8	50 %
Sortie vers un logement parc public	2	22 %	2	10 %	4	13 %
Sortie vers un logement parc privé	ı	-	1	5 %	1	3 %
Chez des tiers	1	11 %	3	14 %	4	13 %
Sortie vers un autre dispositif (CPH)	1	11 %	ı	-	1	3 %
Retour au domicile personnel, conjugal, familiale	-	-	1	%	1	3 %
Départ sans nouvelle	1	11 %	1	%	2	7 %
Retour à la rue	-	-	1	5 %	1	3 %
TOTAL	9	100 %	21	100 %	30	100 %

Source: Tableau de suivi SIAO 49

Plus de la moitié des ménages sont sortis vers un dispositif SIAO soit 16 sorties (9 sur 17 en 2018). Les dispositifs vers lesquelles les ménages sont sortis sont principalement la Sous-Location (8 sorties) et le CHRS Insertion (5 sorties): Sous-Location. En terme de sorties positives, 5 ménages sont également sortis vers un logement autonome (2 en 2018) : 4 vers du parc public et 1 vers du parc privé.

#### 2 / Les durées de séjours

Répartition des ménages sortis de Passerelle en 2019 selon la durée de séjour et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		TOTAL	
0 à 3 mois	3	33 %	6	29 %	9	<i>30 %</i>
4 mois à 6 mois	1	11 %	6	29 %	7	23 %
De 7 mois à 1 an	2	22 %	8	38 %	10	33 %
Plus d'un an	3	33 %	1	5 %	4	13 %
TOTAL	9	100 %	21	100 %	30	100 %

Source: Tableau de suivi SIAO 49

53 % des ménages (16 ménages) sont sortis dans un délai de séjour inférieur à 6 mois (contre 88 % en 2018 et 15 ménages). Pour les 14 ménages ayant dépassé le délai de 6 mois, on observe 8 sorties vers des dispositifs SIAO, 4 sorties vers le logement autonome et deux sortie « chez des tiers ». La tendance, constatée par ailleurs, se confirme pour les ménages hébergés sur le dispositif Passerelle : les durées pour accéder à la plupart des dispositifs SIAO ou au logement social ont augmenté en 2019.

Répartition des ménages présents sur Passerelle au 31-12-2019 selon la durée de séjour et la structure

	Abri Provid		Aide Accueil		TOTAL	
0 à 6 mois	7	44 %	9	48 %	16	46 %
7 mois à 1 an	3	19 %	6	32 %	9	26 %
1 à 2 ans	1	6 %	1	5 %	2	6 %
Plus de 2 an*	5	31 %	3	16 %	8	23 %
TOTAL	16	100 %	19	100 %	35	100 %

Source : Tableau de suivi SIAO 49

35 ménages étaient présents sur le dispositif Passerelle au 31-12-2019 (21 à Aide Accueil et 18 à l'Abri de la Providence) dont 27 ménages entrés sur le dispositif depuis 2018.

<sup>\*</sup> Ménages entrés sur l'ex HUDC avant le 01 janvier 2018

Sur ces 27 situations (on exclut les situations entrées sur l'ex-HUDC), 16 sont présentes depuis moins de 6 mois (soit 57 %). A titre de comparaison, en 2018, 16 ménages sur 19 étaient présents depuis mois de 6 mois (84 %).

Ainsi, pour les 11 situations ayant dépassé le délai de 6 mois défini dans le cadre du dispositif, il semble pertinent d'analyser les points de blocage et les perspectives :

- 4 ménages correspondent à des sorties de squat au mois de juin 2019 (7 mois de présence le dispositif) pour lesquels il n'y avait ni orientations SIAO, ni orientations logement (ou incomplètes). A l'heure actuelle, sur ces 4 situations, une est dans l'attente d'une place IML Mandat de gestion et les 3 autres n'ont pas de perspectives claires.
- 2 ménages sont entrés dans un logement du parc public en janvier 2020.
- 2 situations se sont dégradées et nécessitent un travail de réorientation.
- 1 ménage vient de recevoir une proposition de logement social et devrait rentrer rapidement sur celui-ci.
- 1 ménage est contingenté (P1) depuis le mois d'aout 2019 et est toujours dans l'attente d'une proposition
- 1 situation évolue lentement en raison d'une problématique santé et d'un accès à des ressources.

#### B / Les apports et la plus-value du dispositif

Les hébergements à la nuitée (type halte de nuit/hôtel) permettent difficilement de capter les personnes avant que la situation ne se dégrade. Le dispositif Passerelle répond donc pleinement au besoin des ménages de se stabiliser et de faire évoluer leur situation.

#### 1/ Repérage des situations

L'articulation urgence/insertion permet d'étendre le repérage des personnes en urgence inconnues des dispositifs de la veille sociale et ayant besoin d'un hébergement. Cela permet d'apporter des nouvelles réponses à un public plus large.

#### 2/ Adéquation de l'offre aux besoins :

En 2019 le travail de repérage des situations comptabilisées dans un tableau de suivi interne au SIAO permet de constater que la majorité des besoins identifiés concerne des personnes isolées (55% des personnes repérées). La très grande majorité des isolés repérés sont des hommes (84%).

Il convient donc d'interroger l'adéquation du parc aux compositions familiales repérées.

A l'heure actuelle le parc Passerelle est composé majoritairement de T4 et T5.

Dans une perspective de création de places ou de restructuration du parc, une orientation vers des logements T1 et T3 semble pertinente ; notamment au regard de la complexité des situations, pour qui la cohabitation apparait difficile.

#### 3/ Réévaluation des situations au sein du dispositif :

Ainsi, 7 ménages (contre 11 en 2018) ont vu la première orientation insertion du SIAO requalifiée après quelques mois de prise en charge vers des dispositifs plus souples en matière d'accompagnement de type sous-location / IML pour 4 d'entre eux, 2 ménages réorientés vers du CHRS insertion, et 1 ménage orienté initialement vers de la pension de famille réorienté vers de l'ALT pension de famille.

Ce temps de prise en charge a donc permis d'affiner et de compléter les évaluations mais aussi de mettre en avant les capacités des ménages. Et ainsi d'engager une dynamique de parcours plus positive.

#### 4/ Accès au logement

En 2019, l'accompagnement des personnes a permis d'activer au sein de l'hébergement une demande de logement social pour 8 ménages, dont 4 priorisés P1.